

Tout candidat en situation de handicap peut saisir la mission Handi'Cnam (<https://handi.cnam.fr/mission-handi-cnam-au-service-des-eleves-en-situation-de-handicap-646110.kjsp>) qui agit comme un référent et pourra à ce titre mettre en place les aménagements nécessaires en collaboration avec l'équipe pédagogique afin que les candidat(e)s puissent passer les évaluations dans des conditions équitables. Ces aménagements peuvent concerner aussi bien le suivi des cours que les modalités d'évaluations. Par exemple, l'accessibilité des locaux des épreuves, le temps majoré, l'adaptation du poste pour l'évaluation, la mise à disposition de mobilier adapté, la mise à disposition de matériel spécifique, agrandissement du texte des sujets d'épreuves, traduction en braille, composition en salle isolée, secrétariat ou assistance humaine ou toute autre mesure jugée utile par le médecin de prévention ou de la CDAPH. En tout état de cause, chaque situation de handicap est évaluée de manière individuelle afin que la mission Handi'Cnam et le candidat (e) concerné (e) puissent mettre en place un cadre précis des aménagements nécessaires. Concernant l'évaluation, en plus des demandes d'ordre technique tels que l'aménagement de l'espace, du mobilier ou de l'octroi d'un tiers-temps..., les critères d'évaluation pourront également être adaptés et modifiés par le jury en charge de la certification dans la mesure où le candidat ne sera pas pénalisé en termes d'employabilité.

La certification se compose de 4 blocs de compétences :

Blocs de compétences N° 1: Etablir le diagnostic des situations professionnelles et environnementales de l'organisation/entreprise

- A.1.1. Diagnostic et analyse des sources de dangers chimiques et biologiques pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes.
- A.1.2. Sélection des informations scientifiques et réglementaires sur la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de ces sources.
- A.1.3. Caractérisation des procédés et de l'organisation du travail pour identifier leur vulnérabilité eu égard aux risques d'hygiène et de sécurité et environnementaux.
- A.1.4. Construire un protocole de mesure et d'évaluation des expositions aux et risques pour les travailleurs, les riverains, les installations, les clients.

Bloc de compétences N°2 : Concevoir, piloter et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise.

- A.2.1. Définition et mise en œuvre des moyens de prévention des risques pour l'homme et l'environnement.
- A.2.2. Définition et mise en œuvre des moyens de protection pour : - l'homme : individuelle (EPI) et collective (EPC) (éloignement, atténuation d'une nuisance, ...) - l'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux,).
- A.2.3. Identification et mise en œuvre des procédures réglementaires à visée préventive.

Blocs de compétences N° 3: Mettre en place une politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux dans l'organisation/entreprise.

- A.3.1. Conception et suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des risques pour les personnes et de l'environnement.
- A.3.2. Elaborer une stratégie en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux auprès des salariés d'une entreprise/organisation pour limiter les risques sanitaires et environnementaux.
- A.3.3. Intégration de la santé, la sécurité et l'environnement dans la politique générale de l'organisation.

Blocs de compétences N° 4 : Piloter des projets et manager des équipes dans le cadre d'une démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'organisation/entreprise.

- A.4.1.** Gestion et management des équipes dans le cadre des projets de prévention des risques environnementaux d'une organisation/l'entreprise.
- A.4.2.** Développement des compétences de ses collaborateurs dans le cadre d'une démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux.
- A.4.3.** Communication des informations relatives aux questions santé-sécurité et dialogue avec les parties prenantes.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°1 : Etablir le diagnostic des situations professionnelles et environnementales de l'organisation/entreprise			
A.1.1. Diagnostic et analyse des sources de dangers chimiques et biologiques pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes	C1.1.1. Réaliser un diagnostic de dangerosité des agents chimiques, physiques, biologiques utilisés par les salariés de l'entreprise à partir de données épidémiologiques et toxicologiques issues des documents officiels (documents techniques, juridiques, médiatiques), afin d'identifier les causes/facteurs des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise.	La modalité d'évaluation associée aux compétences C1.1.1. à C1.1.5 : Epreuve écrite individuelle ou collective (en groupe de 2 à 4 personnes) réalisée en centre de formation avec présentation orale : Lors d'une mise en situation, sur base des documents d'études des données épidémiologiques et toxicologiques (<i>Par exemple : documents techniques, juridiques, rapports, documents d'études des données épidémiologiques et</i>	Critères d'évaluation des compétences associés : - Exhaustivité dans l'identification des facteurs de danger liés aux activités de l'entreprise ; - Prise en compte de la nature des activités de l'entreprise dans l'analyse des facteurs de risques identifiés ; - Utilisation des formules de calcul adaptés (<i>donner des exemples</i>) pour évaluer la dangerosité des agents chimiques, physiques, biologiques
	C1.1.2. Analyser les facteurs de risques psycho-sociaux liés aux activités de l'entreprise (absentéisme, stress, turnover du personnel par le biais de questionnaires, entretiens, questionnaires) en s'appuyant sur les recommandations du médecin du travail afin d'identifier les sources de risques (contenu du travail, conditions de travail, relations interpersonnelles au travail, conditions de vie au travail, organisation du travail).		
	C1.1.3. Réaliser un diagnostic de dangerosité des produits émis par l'entreprise ou la collectivité dans l'air,		

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>l'eau et les sols, ainsi que des déchets, à partir de données épidémiologiques et toxicologiques afin de déterminer les dangers susceptibles de nuire la santé, la sécurité et l'environnement du personnel de l'entreprise/l'organisation.</p>	<p><i>toxicologiques</i>) d'une entreprise fictive ou réelle, le candidat doit établir un diagnostic portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les facteurs de risques psycho-sociaux liés aux activités de l'entreprise (par exemple une <i>étude acoustique</i>); - la dangerosité des agents chimiques, physiques, biologiques utilisés par les salariés de l'entreprise (exemple : <i>volet sanitaire d'une étude d'impact d'une installation des équipements de l'entreprise sur la santé de ses travailleurs</i>) <p>A partir de ce diagnostic, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédiger un rapport sur les dangers chimiques et biologiques repérés pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes identifiés ; • en lien avec les dangers identifiés, proposer des préconisations d'actions à mettre en place pour la prévention des risques pour la santé, la sécurité et 	<p>utilisés par les salariés de l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchisation des dangers en fonction de leur niveau de dangerosité quantifié ; - Les préconisations émises sont adaptées au contexte global (sanitaire, climatique, économique...) de l'entreprise, sont innovantes et proportionnelles aux risques et dangers identifiés ; - Justification des préconisations émises en s'appuyant sur le cadre juridique, réglementaire, et technique en vigueur dans le domaine de la santé et sécurité et environnement ; - Le rapport élaboré par le candidat intègre : le diagnostic des dangers et des risques chimiques et biologiques repérés pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes identifiées ; le degré de dangerosité des éléments identifiés et les préconisations d'actions à mettre en place pour la prévention des risques
	<p>C1.1.4. Elaborer et proposer à l'encadrement/la hiérarchie un rapport synthétisant l'information scientifique, technique et réglementaire, et tenant compte du contexte global (sanitaire, climatique, économique...) (RPS, agents chimiques, biologiques,) pour le personnel de l'organisation/ entreprise en identifiant les dangers potentiels (naturels : inondation, ... ou anthropiques : pandémies, ...) afin de garantir la sécurité du personnel de l'organisation/entreprise.</p>		
	<p>C1.1.5. Présenter le diagnostic de manière lisible et concrète pour les parties prenantes (managers, direction, CSE, Associations, inspections collectivités, et élus, clients, sous-traitants internes ou externes) afin de le mettre en perspective pour les choix de prévention des risques et dangers psycho-sociaux.</p>		

		<p>l'environnement des personnes ; faire une présentation orale portant sur le diagnostic effectué et des préconisations d'action sur les dangers chimiques et biologiques repérés pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes.</p>	<p>pour la santé, la sécurité et l'environnement des personnes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport respecte les normes et règles de conception documentaire et intègre les principes de l'accessibilité universelle (fiches en FALC par exemple). - Qualité lors de la présentation orale : fluidité du discours ; dynamisme de la présentation et conviction dans son argumentation ; respect du temps imparti et intégration éventuelle des principes d'accessibilité ; - Incitation et animation des interactions avec le groupe et pertinence des réponses apportées aux questions posées par le groupe ; <p>Qualité des supports visuels ayant accompagnés l'exposé oral : supports synthétiques et structurés ; synthèse des informations ; intégration éventuelle des principes d'accessibilité concernant la dimension</p>
--	--	---	---

			<p>exigée dans l'évaluation (fiches en FALC, ou copie de support en braille par exemple) ; les sources d'information sont citées et respectent les règles de citation en vigueur.</p>
<p>A.1.2. Sélection des informations scientifiques et réglementaires sur la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de ces sources.</p>	<p>C1.2.1. Effectuer une recherche documentaire (scientifique, technique et réglementaire) sur les nuisances en consultant les bases de données nationales et internationales afin de déterminer les informations pertinentes à l'analyse de la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de leurs sources.</p> <p>C1.2.2. Sélectionner les informations recueillies à partir de la veille effectuée en synthétisant les informations contenues dans le dossier de la veille /toutes les sources afin d'évaluer la qualité des informations sur la nature et la dangerosité des effets sur l'homme et l'environnement.</p> <p>C1.2.3. Rassembler et sélectionner les informations sur les relations dose-effet et dose-réponse des agents dangereux afin d'expliquer la sévérité et les variations de l'effet des substances nocives.</p> <p>C1.2.4. Réaliser un dossier de veille sanitaire, technique et juridique en triant et organisant les informations recueillies à partir des bases de données bibliographiques, factuelles, et d'autres ressources électroniques (légifrance, elsevier, NF XP X50-053, AFNOR, WHO ILO, INRS, INERIS, ...), afin de capitaliser et/ou capituler les informations scientifiques et réglementaires sur les dangers et risques environnementaux.</p>	<p>Modalités d'évaluation associées aux compétences C1.2.1. à C1.2.4 :</p> <p>Epreuve écrite individuelle réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir des bases de données bibliographiques, factuelles d'une entreprise/organisation fictive ou réelle et d'autres ressources électroniques, réalisation d'un dossier de veille sanitaire, technique et juridique sur la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de ces sources . Le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener une recherche et sélectionner des informations scientifiques et réglementaires sur la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de ces sources ; 	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiabilité des sources complémentaires utilisées par le candidat (vérification de la méthodologie utilisée, l'objectivité des données présentées, l'actualité des informations, ainsi que la cohérence avec d'autres sources crédibles) sur les dangers sanitaires choisies et exhaustivité de celles-ci sur les domaines scientifiques, techniques et réglementaires ; - Pertinence des sources complémentaires consultées pour les questions liées aux dangers sanitaires (revues scientifiques, des publications gouvernementales, des

		<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les informations sur les nuisances et expliquer la sévérité des effets des substances nocives identifiées pour la santé humaine ; - Identifier les recommandations des acteurs et instances du domaine de la santé et sécurité (ARS, HAS, ANSES) en vigueur par rapport aux sources de dangerosité identifiées ; - rédiger le dossier de veille sanitaire sur les informations scientifiques et réglementaires sur la nature des nuisances et les niveaux de dangerosité de ces sources. 	<p>organismes de réglementation, des institutions de recherche reconnues, etc).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection et synthèse pertinente des éléments clés, des tendances, des corrélations et des relations entre les différentes informations. - Explicitation de la sévérité et des effets / conséquences sanitaires de l'augmentation de dose (effet - réponse) au-delà d'un seuil de toxicité la gravité des effets néfastes sur la santé. - Le candidat illustre les mécanismes sous-jacents par lesquels la sévérité des dangers sanitaires serait liée à l'augmentation de la dose (effet – réponse) par des exemples concrets la démonstration (par exemple : des études de cas sur des substances toxiques spécifiques, des événements passés liés à des dangers sanitaires, de seuils de toxicité dépassés et les conséquences observées sur la santé humain) .
--	--	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'identification des recommandations des acteurs et instances du domaine de la santé et sécurité (ARS, HAS, ANSES) par rapport à la nature des dangers identifiés ; - Utilisation d'un langage technique approprié (présentation des graphiques ou des tableaux pertinents).
<p>A.1.3. Caractérisation des procédés et de l'organisation du travail pour identifier leur vulnérabilité eu égard aux risques d'hygiène et de sécurité et environnementaux.</p>	<p>C1.3.1. Mener une analyse fonctionnelle en évaluant les procédés, les produits, les installations et les conditions de travail des salariés de l'entreprise/l'organisation (réel et prescrit), en s'appuyant sur les méthodologies d'analyse appropriées (analyse de poste, analyse des processus, fiches de données de sécurité, DUER, questionnaires, formations...) afin d'identifier et caractériser les risques associés aux procédés et à l'organisation du travail pour la santé des travailleurs de l'organisation/entreprises.</p> <p>C1.3.2. Vérifier les installations et les sites de l'entreprise en inventoriant, en évaluant les installations et en identifiant leurs fonctions et les caractéristiques des risques susceptibles (toxiques, thermiques, ...) afin de rédiger un rapport d'inspection classé pour la protection des employés de l'entreprise/l'organisation portant sur les facteurs de pénibilités des activités réalisées par les employés de l'entreprise/organisation.</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C1.3.1. à C1.3.4. :</p> <p>Epreuve écrite individuelle ou en petits groupes (2 à 4 personnes), réalisée en centre de formation :</p> <p>Lors d'une mise en situation professionnelle, à partir d'une étude du cas basée sur des documents (base de retour d'expérience ARIA, articles de presse, actualité , des rapports d'audit, des dossiers d'études de danger, des dossiers d'inspection du travail, des dossiers d'installation classée pour la protection de</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat utilise au moins une méthode d'analyse des risques (l'analyse des modes de défaillance, des effets et de la criticité (AMDEC), l'analyse des arbres de défaillance (FTA), l'analyse des risques HazOp, etc.) pour identifier les facteurs de risque et les vulnérabilités potentielles d'une organisation au regard des risques sanitaires ; - Justification et argumentation des choix effectués en termes

	<p>C1.3.3. Réaliser un dossier d'étude de danger en décrivant les procédés polluants (élevage animalier, production industrielle par exemple fabrication de papier ou aluminium..., usine d'incinération, raffinage pétrolière) et en classifiant les risques sanitaires associés compte tenu des moyens mis en œuvre par l'organisation/entreprise afin de proposer un plan de prévention dans la perspective de la réduction de leur impact sur la santé et l'environnement de travail du personnel de l'organisation/l'entreprise.</p>	<p>l'environnement, des dossiers de recherche de pollution..) d'une entreprise fictive ou réelle, il sera demandé au candidat d'établir un diagnostic de performance des procédés, des produits, des installations et des conditions de travail au sein d'une entreprise/organisation. A partir de ce diagnostic, le candidat doit rédiger un dossier d'étude des situations de travail intégrant:</p>	<p>méthodologiques dans la démarche d'analyse des procédés et des process (métiers, industriels, ...) d'une organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'audit intègre l'analyse exhaustive des procédés, des activités, des installations, des pratiques, des produits ou des substances utilisés dans l'organisation qui pourraient présenter un risque pour la santé des individus.
	<p>C1.3.4. Classifier et caractériser les risques sanitaires et environnementaux au moyen d'une analyse SWOT ou d'une cartographie des risques en les hiérarchisant en prenant en compte les incertitudes (<i>impact des produits chimiques des procédés sur la santé, cartographie du bruit d'un environnement de travail, étude ergonomique des postes de travail, ...</i>) afin d'identifier les actions prioritaires à mener sur les trois axes de facteurs humains, organisationnels et technique dans une acceptabilité technique et financière pour l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'identification et la caractérisation des risques associés aux procédés et à l'organisation du travail pour la santé des travailleurs de l'organisation/entreprises. - l'audit des installations des matériels/équipements de l'entreprise/organisation intégrant une caractérisation des risques sanitaires et environnementaux; - la caractérisation des facteurs de pénibilité des activités réalisées par les employés de l'entreprise/organisation ; - la préconisation d'actions à mettre en place par 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des avantages, des limites, de la pertinence et de l'applicabilité de la méthode choisie. - Le candidat décrit de façon exhaustive et contextualisée les facteurs de pénibilité des activités de l'entreprise/organisation en s'appuyant sur l'observation des situations de travail rencontrées ; - Le candidat propose une analyse et une classification des risques sanitaires et environnementaux ;

		<p>l'entreprise/organisation pour limiter les risques sanitaires et environnementaux identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La préconisation d'actions à mettre en place pour limiter les risques sanitaires et environnementaux émise par le candidat sont faisables sur le plan technique et financier pour l'entreprise/l'organisation.
<p>A.1.4. Construire un protocole de mesure et d'évaluation des expositions aux et risques pour les travailleurs, les riverains, les installations, les clients.</p>	<p>C1.4.1. Construire un protocole de mesure des expositions aux risques sanitaires et environnementaux en identifiant les méthodes d'évaluation des risques appropriées aux situations professionnelles et environnementales existantes afin de choisir et proposer à la hiérarchie/l'encadrement des méthodes appropriées pour estimer le niveau de pénibilité de l'activité réalisée par les travailleurs/employés de l'entreprise/l'organisation.</p> <p>C1.4.2. Evaluer les risques des expositions pour les travailleurs par des approches qualitatives et semi-quantitatives en mobilisant/en s'appuyant sur le cadre de l'évaluation quantitative des risques utilisé par les agences d'expertise : Santé Publique France, Agence Nationale de sécurité Sanitaire... afin de mesurer l'exposition à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise</p> <p>C1.4.3. Recueillir et analyser, au plan statistique, les données nécessaires au diagnostic sur les risques à l'aide des calculs mathématiques et statistiques (formules utilisant des logarithmes et des exponentielles et tests Khi2, t de Student, ...) et définir les outils qui vont permettre d'assurer leur traçabilité (dossier des AT/MP, compte</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C1.4.1 à C1.4.4 :</p> <p>Epreuve écrite individuelle ou en petits groupes (2 à 4 personnes), réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir d'une étude de cas d'une entreprise réelle ou fictive , produire une analyse réflexive du document unique d'évaluation des risques professionnels d'une entreprise/organisation, il sera demandé au candidat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un protocole de mesure des expositions aux risques sanitaires et environnementaux pour évaluer les expositions et les risques pour les travailleurs, les riverains, 	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le protocole de mesure construit est adapté à la nature de l'activité de l'entreprise/l'organisation ; - Application exacte des méthodes et formules de calcul mathématiques et statistiques (des logarithmes, des exponentielles et tests Khi2, ...) pour évaluer les excès de risques professionnels et environnementaux ; - Exhaustivité dans l'identification des facteurs contribuant aux excès de risques. - Justification (avantages/limites, forces/faiblesses) des choix méthodologiques

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>rendu des réunions du CSE dossier CARSAT, dossier sécurité, ... afin d'anticiper les situations de crises potentielles et prévoir des procédures en cas de crise.</p>	<p>les installations, les clients de l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer et hiérarchiser les risques professionnels d'une population exposée ; - formuler des recommandations pour améliorer l'évaluation et la gestion des risques professionnels au sein de l'entreprise du cas étudié ; - rédiger le rapport analytique des risques d'exposition à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise pour les travailleurs, les riverains, les installations, les clients. 	<p>effectués parmi les différentes approches envisageables (qualitatives, semi-quantitatives ou quantitatives, ainsi que des méthodes spécifiques telles que l'analyse des arbres de défaillance (FTA), l'analyse des modes de défaillance, des effets et de la criticité (AMDEC),) pour évaluer les risques sanitaires du cas étudié ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations émises par le candidat pour améliorer l'évaluation et la gestion des risques professionnels sont faisables sur le plan matériel, technique et financier pour l'entreprise/l'organisation ; - Le rapport respecte les normes et règles de conception documentaire et intègre les principes de l'accessibilité universelle (fiches en FALC par exemple).
	<p>C1.4.4. Mesurer les niveaux d'exposition à des polluants chimiques en milieu de travail et dans l'environnement pour les populations concernées/le personnel de l'entreprise/l'organisation en proposant des plans d'échantillonnage adaptés et/ou en ayant recours à des approches de modélisation afin de proposer à la hiérarchie/l'encadrement les activités préventives.</p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°2 : Concevoir, piloter et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise			
A.2.1. Définition et mise en œuvre des moyens de prévention des risques pour : <ul style="list-style-type: none"> - l'homme (risques physiques, (champs électromagnétiques, sonores) ; - l'environnement (chimiques, biologiques) 	C2.1.1. Identifier et mobiliser les outils techniques (grilles DIGEST, GPS et ST...) et méthodes d'analyse (arbre des causes, diagramme d'Ishikawa causes/effets, ...) afin d'analyser les diverses situations dangereuses (travail en hauteur, électricité, Travaux à points chaud, amiante, Co activité, EI/EE ...) pour le personnel de l'entreprise/l'organisation.	Modalités d'évaluation associées aux compétences C2.1.1. à C2.2.4 : Epreuve écrite individuelle réalisée en centre de formation : Lors d'une mise en situation professionnelle, sur la base d'études de cas portant sur des situations dangereuses (travail en hauteur, électricité, Travaux à points chaud, amiante, Co activité, EI/EE ...) pour le personnel d'une entreprise/organisation réelle ou fictive, le candidat devra : <ul style="list-style-type: none"> • décrire la situation dangereuse du cas présenté ; • établir et choisir les moyens de prévention techniques, 	Critères d'évaluation des compétences associés : <ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité et précision de la description de la situation dangereuse pour le personnel d'une entreprise/organisation du cas présenté ((identification de la typologie des sources de dangers (travail en hauteur, électricité, travaux à points chaud, amiante, Co activité, EI/EE ...), explicitation des conséquences potentielles pour le personnel confronté à la situation dangereuse)) ; - Exhaustivité et précision de la description de la situation dangereuse pour
	C2.1.2. Proposer et mettre en œuvre des moyens de substitution (EPC, mécanisation, robotisation, substitution...) permettant de supprimer ou de réduire les risques physiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) pour l'homme et l'environnement afin supprimer le danger, réduire le risque à la source, supprimer les expositions et tendre vers le 0 accident, atteinte à la santé ou à l'environnement.		
	C2.1.3. Choisir et mettre en œuvre des actions de réduction à la source des expositions aux agents chimiques dangereux et en particulier les produits CMR afin de supprimer les maladies professionnelles.		

	<p>C2.1.4. Etablir le diagnostic d'une installation afin de choisir et mettre en œuvre des techniques d'isolation et de confinement (ventilation, insonorisation, blindage pour rayonnements...) afin de garantir la sécurité et la protection de l'environnement.</p>	<p>organisationnels et humains <u>pour le personnel</u> de l'entreprise/l'organisation</p> <p>Exemple d'études de cas : <i>Analyse des expositions à des risques physiques spécifiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) et proposition des moyens de prévention adaptés pour réduire ou supprimer les niveaux d'exposition et protéger la santé des travailleurs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • établir et choisir les moyens de prévention techniques, organisationnels et humains pour l'environnement. <p><i>Exemples d'études de cas : Choix de procédés de traitement de déchets. Evaluer différentes options de traitement des déchets et choix les procédés adaptés en fonction des risques sanitaires, environnementaux et économiques.</i></p>	<p>l'environnement du cas présenté (identification de la typologie des sources de dangers : risques chimiques, biologiques ; explicitation des conséquences potentielles pour l'environnement directement et le personnel à proximité))</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du choix des outils techniques (grilles DIGEST, GPS et ST...) et des méthodes d'analyses (arbre des causes, diagramme d'Ishikawa causes/effets, ...) par rapport à la situation dangereuses du cas présenté ; - Présence d'une justification et d'un regard critique dans les choix des méthodes et outils effectués. - Pertinence des moyens de prévention (techniques, organisationnels et humains) pour l'homme et pour l'environnement proposés par rapport au type de situation dangereuse du cas présenté ;
--	---	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contexte et faisabilité pour l'entreprise dans le choix de moyens de prévention proposés. - Justification dans le choix des moyens de prévention techniques, organisationnels et humains effectués.
<p>A.2.2. Définition et mise en œuvre des moyens de protection pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'homme : individuelle (EPI) et collective (EPC) (éloignement, atténuation d'une nuisance, ...) ; • l'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux,). 	<p>C2.2.1. Identifier et évaluer les risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise par la réalisation d'une EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires)</p> <p>C2.2.2. Mesurer et analyser des pics d'exposition à des polluants chimiques sur les postes de travail en entreprise au moyen des calculs (calculs de dose, calculs de pression ou de débit, calculs de résistance ou de capacité de charge, etc) afin de déterminer les moyens de protection appropriés (EPC, EPI, substitution) pour les personnes, vis-à-vis de l'ensemble des risques évalués, en privilégiant les protections collectives (éloignement, atténuation d'une nuisance, ...)</p> <p>C2.2.3. Choisir des équipements de protection individuelle (gants, combinaisons, masques, lunettes ...) adaptés au risque résiduel sur la base des résultats de l'analyse des risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise afin de garantir la sécurité sanitaire au travail.</p> <p>C2.2.4. Proposer et mettre en œuvre des moyens de substitution (EPC, mécanisation, robotisation,</p>	<p>Modalités d'évaluation associées aux compétences C2.2.1 à C2.2.6 :</p> <p>Epreuve écrite individuelle ou collective (en petits groupes de 2 personnes), sous forme de travaux pratiques, réalisée en centre de formation avec présentation orale :</p> <p>Lors des travaux pratiques sur la base d'une étude de cas d'une entreprise présentant des risques environnementaux, réalisation d'un dossier sur les équipements de protection individuelle (EPI) et collectives (EPC). Dans le dossier, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et analyser les besoins de protection de 	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justification du choix de moyens de protection sélectionnés pour faire face aux risques d'expositions du cas présenté ; - Précision et exactitude des calculs (calculs de dose, calculs de pression ou de débit, calculs de résistance ou de capacité de charge, etc) effectués pour évaluer les risques d'exposition et les performances des moyens de protection existants. - Les formules et les méthodes utilisées pour évaluer les risques d'exposition sont adaptés aux risques identifiés.

	<p>substitution...) permettant de supprimer ou de réduire les risques physiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) pour l'homme et l'environnement afin supprimer le danger, réduire le risque à la source, supprimer les expositions et tendre vers le 0 accident, atteinte à la santé ou à l'environnement.</p>	<p>l'homme ou de l'environnement du cas étudié ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer et analyser des pics d'exposition à des polluants chimiques sur les postes de travail en entreprise ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de protection (EPC, EPI) sélectionnés sont adaptés aux risques d'expositions du cas présenté ; - Pertinence des recommandations des moyens de protection proposés pour réduire l'exposition aux polluants nocifs en fonction du contexte donné ;
	<p>C2.2.5. Concevoir et mettre en œuvre des moyens de protection de l'environnement : eaux, sols, air, bruit, l'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux, utilisation de produits de nettoyage biodégradables mise en place des programmes de surveillance de la qualité de l'eau pour prévenir la contamination, réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, utilisation de moyens de transport non polluants, réduction des émissions industrielles et automobiles, utilisation de matériaux d'insonorisation pour réduire la propagation du bruit).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - choisir des moyens de protection (EPC, EPI) pour les personnes, vis-à-vis de l'ensemble des risques évalués ; - choisir des moyens de protection pour l'environnement vis-à-vis de l'ensemble des risques évalués (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux, radioprotection, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la rédaction du dossier (le dossier doit suivre une structure cohérente et les différentes sections doivent être clairement identifiées, - Respect des codes et normes d'écriture et de présentation orale en vigueur ;
	<p>C2.2.6. Concevoir (procédures organisationnelles, formation du personnel, revue de littérature, recherche d'évolution technologique dans les EPI...) et mettre en œuvre des mesures en matière de radioprotection (dosimétrie, gestion des sources radioactives, EPC, EPI, gestion des déchets...) en appliquant des mesures de prévention et de contrôle appropriées (dosimétrie, éloignement, suivi médical) afin de minimiser les risques d'exposition aux rayonnements ionisants pour les travailleurs, le public et l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - formuler des recommandations des moyens de protection pour réduire l'exposition aux polluants nocifs ; - présenter oralement le dossier réalisé devant un petit groupe. Cette présentation est suivie d'une série de questions – réponses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'expression et de la communication lors de la présentation orale et de la phase question – réponses ; précision et concision des réponses et exactitude du langage technique utilisé pour expliciter les différentes étapes du travail réalisé.
<p>A.2.3. Identification et mise en œuvre des procédures réglementaires à visée préventive.</p>	<p>C2.3.1. Effectuer une veille juridique, sanitaire et environnementale au niveau national et européen à partir des sources officielles (rapports, documents juridiques</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C2.3.1. et C2.3.2 :</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p>

	<p>officiels, sites internet spécialisés, ...) afin d'identifier les évolutions avérés ou potentielles de la législation et des réglementations et leur impact sur la politique des risques menée.</p>	<p>Epreuve individuelle, écrite réalisée en centre de formation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité de la veille réglementaire vis-à-vis du thème spécifique étudié ;
	<p>C2.3.2. En s'appuyant sur la veille juridique, sanitaire et environnementale effectuée, identifier et sélectionner les dispositions légales qui s'appliquent à l'entreprise dans le domaine des risques professionnels et environnementaux (accord de Paris sur le climat, directives européennes, décret brûlage des déchets ...) afin de permettre à l'entreprise une conformité réglementaire et une prospective technologique.</p>	<p>Rédaction et d'un rapport de veille juridique, sanitaire et environnementale sur la législation, la réglementation et les politiques des risques professionnels (risque chimique, bruit, pénibilité, déchets, ATEX..) et environnementaux à visée préventive en vigueur au niveau national et européen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aisance dans l'exploitation des contenus des codes du travail, de l'environnement, de la santé publique; - Pertinence des sources juridiques retenues, organisation et hiérarchisation de ces sources.
	<p>C2.3.3. Elaborer les dossiers et les cahiers des charges exigés par l'administration (ICPE, PPRT, plans de secours, plans de continuité d'activité, gestion des prestataires extérieurs...) en s'appuyant sur les analyses de risque réalisées au préalable afin de mettre en place une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C2.3.3. à C2.3.5 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et sélection pertinente des articles et des dispositions légales applicables aux situations étudiées. - Les ressources consultées (sites web et littérature spécialisées du domaine, ...) pour réaliser la veille juridique sont pertinentes, fiables et récentes.
	<p>C2.3.4. Impliquer les différents acteurs externes et internes dans les démarches de prévention : médecin du travail, CSE CHSCT, CRAM DREAL , INVS, OPPBTP par des groupes de travail, des réunions, des questionnements d'expertise, des formations afin de communiquer, partager collectivement des connaissances, utiliser les expertises</p>	<p>Epreuve écrite en binôme, réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir d'une étude de cas présentant la politique de prévention des risques menée par une entreprise réelle ou fictive, le candidat devra :</p>	
	<p>C2.3.5. Accompagner et conseiller les entreprises pour la mise en œuvre de la politique de protection des personnes et de l'environnement dans leur politique d'achat et de maintenance des systèmes de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer les dossiers et les cahiers des 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers et les cahiers des

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>(machines, process) afin d'anticiper les situations de crises potentielles (absentéisme, grève, accidents, perte de clientèle, RPS) et prévoir des procédures en cas de crise : anticiper un PCA, POI, PIU.</p>	<p>charges exigés par l'administration (ICPE, PPRT, plans de secours, plans de continuité d'activité, gestion des prestataires extérieurs...);</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un plan de communication sur les démarches de prévention à destination des acteurs internes et externes de l'entreprise/organisation (le médecin du travail, CSE CHSCT, CRAM DREAL , INVS, OPPBTP) ; - proposer des procédures préventives de protection en cas de crise (anticiper un PCA, POI, PIU ...). 	<p>charges élaborés respectent les normes d'écriture en vigueur dans le domaine HSE;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de communication proposé sur les démarches de prévention est adapté en fonction du type des acteurs internes et externes de l'entreprise/organisation auquel il est destiné et est cohérent avec la stratégie et les moyens de communication de l'entreprise/ l'organisation ; - Les procédures préventives de protection en cas de crise proposées par le candidat sont techniquement faisables et prennent en compte le contexte global de l'entreprise (sanitaire, climatique, économique...).
--	---	---	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°3 : Mettre en place une politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux dans l'organisation/entreprise			
A.3.1. Conception et suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des risques pour les personnes et de l'environnement.	C3.1.1. Analyser la politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) de l'entreprise en s'appuyant sur les documents présentant les politiques HSE (règlement intérieur, engagement de la direction, orientations et indicateurs, objectifs chiffrés) afin de réaliser un diagnostic de la situation existante en matière de politique HSE de l'entreprise.	<p>Modalités d'évaluation de la compétence C3.1.1. :</p> <p>Epreuve individuelle, écrite avec présentation orale, réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir d'une analyse des documents présentant la politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) d'une entreprise fictive ou réelle, rédaction et présentation orale d'une note de synthèse qui présente une analyse critique de la politique HSE de l'entreprise.</p> <p>La Note de synthèse doit comporter : l'identification des points forts, des lacunes éventuelles, bonnes pratiques et la proposition d'axes d'amélioration de la politique étudiée).</p> <p>Modalités d'évaluation des compétences C3.1.2. à C3.1.6 :</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et analyse exhaustive des enjeux de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement ; - Identification précise des points forts et lacunes éventuelles de la politique HSE du cas étudié ; - Pertinence des axes d'amélioration de la politique HSE proposée par rapport au contexte global (sanitaire, climatique, économique...) de l'entreprise du cas étudié. - La note de synthèse respecte les normes et règles de conception documentaire et intègre les principes de l'accessibilité universelle
	C3.1.2. Formuler les objectifs de la politique de maîtrise de risque en termes de santé et de risques sanitaires et environnementaux en prenant en compte le contexte financier, technique, et organisationnel de l'entreprise afin de proposer un programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement.		
	C3.1.3. Définir des indicateurs de suivi des actions (Tf Tg, actions réalisées, situations indésirables) et des résultats : indicateurs réactifs (nombre d'accidents du travail, ...) et anticipateurs (nombre de salariés formés, ...), en s'appuyant sur le référentiel d'indicateurs existant afin de proposer des méthodes appropriées pour l'analyse de ces indicateurs (indicateurs d'activité, d'efficacité, d'efficience et de performance).		

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>C3.1.4. Évaluer, au moyen d'un diagramme de Gantt par exemple les ressources nécessaires (humaines, financières, techniques) pour la mise en œuvre du programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement.</p>	<p>Epreuve écrite individuelle ou collective (en petits groupes de 2 personnes), réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir d'une étude de cas présentant une problématique en SST (Santé et Sécurité au Travail) ou environnement d'une entreprise réelle ou fictive, conception d'un programme d'actions détaillé de prévention des risques pour les personnes et de l'environnement. Le programme conçu devra intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic approfondi des dangers, risques et facteurs contributifs associés à la problématique étudiée ; - une proposition programme d'actions de prévention des risques, de protection et d'amélioration de la performance globale en matière de santé et de sécurité de la politique HSE de l'entreprise. - un plan de suivi de la mise en œuvre des actions de prévention des risques pour les personnes et l'environnement. 	<p>(fiches en FALC par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité lors de la présentation orale : fluidité du discours ; dynamisme de la présentation et conviction dans son argumentation ; respect du temps imparti et intégration des principes d'accessibilité ; - Aisance des interactions avec le groupe et pertinence des réponses apportées posées par le groupe ; - Qualité des supports visuels ayant accompagnés l'exposé oral : supports synthétiques et structurés ; synthèse des informations ; intégration éventuelle des principes d'accessibilité (fiches en FALC, ou copie de support en braille par exemple) ; les sources d'information sont citées et respectent les règles en vigueur. <p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p>
<p>C3.1.5. Définir les modalités de suivi d'un programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement (contrôles, inspections, audit) en s'appuyant sur les résultats de l'analyse de la politique HSE de l'entreprise afin de mesurer et identifier les retards ou les freins potentiels dans la réalisation des actions programmées.</p>			
<p>C3.1.6 Évaluer les résultats d'un programme d'actions de prévention des risques pour les personnes et de l'environnement à partir de l'analyse quantitative des indicateurs suivis afin de réadapter l'orientation des actions (PDCA).</p>			

			<ul style="list-style-type: none"> - Justesse dans l'explicitation du diagnostic réalisé en s'appuyant sur une analyse synthétique de la situation de l'entreprise, y compris les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement ; - Le diagnostic réalisé est illustré par des données, des faits et des exemples concrets de l'entreprise, montrant ainsi une approche rigoureuse et objective dans l'évaluation de la situation de l'entreprise ; - Le diagnostic intègre une hiérarchisation des risques identifiés en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel ; - Le programme d'actions de prévention des risques proposé est : faisable techniquement ((présence d'une estimation des ressources (humaines, financières, techniques) nécessaires pour la mise en œuvre)) ; intègre les contraintes de l'entreprise et est
--	--	--	--

			<p>cohérent avec les enjeux identifiés et objectifs de l'entreprise en matière de HSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs de suivi proposés par le candidat sont adaptés au contexte global (sanitaire, climatique, économique...) de l'entreprise et permettent d'évaluer l'efficacité des actions et la performance en matière de santé, de sécurité ;
<p>A.3.2 Elaborer une stratégie en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux auprès des salariés d'une entreprise/organisation pour limiter les risques sanitaires et environnementaux.</p>	<p>C3.2.1. Identifier les partenaires internes (membres du CHSCT, médecin du travail, représentant du personnel, ...) et externes de l'entreprise/l'organisation (CARSAT, SDIS, ...) à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux.</p> <p>C3.2.2. Réaliser des entretiens auprès des partenaires internes (membres du CHSCT, médecin du travail, représentant du personnel, ...) et externes de l'entreprise/l'organisation (CARSAT, SDIS, ...) afin d'identifier leurs besoins et stratégies existantes en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux.</p> <p>C3.2.3. Elaborer une proposition de stratégie d'intervention en mobilisant l'expertise technique et juridique interne et externe à l'entreprise (spécialisation, diversification, intégration,</p>	<p>Modalités d'évaluation des compétences C3.2.1. à C3.2.7. :</p> <p>Epreuve individuelle et en petits groupes, écrite avec présentation orale, réalisée en centre de formation :</p> <p>A partir d'une étude de cas d'une entreprise présentant des risques sanitaires et environnementaux, mise en situation professionnelle sous forme de jeux de rôles : réalisation des entretiens auprès des partenaires et salariés d'une entreprise réelle ou fictive. Dans ces entretiens le candidat devra :</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité de l'identification des partenaires internes et externes en fonction des besoins spécifiques liés aux programmes de maîtrise des risques. - Identification précise et concrète du rôle et de la contribution de chaque partenaire dans la mise en œuvre des programmes de maîtrise des risques.

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>externalisation) afin de prévenir ou à résoudre des problématiques comportementales précises dans l'ici et maintenant (<i>services généraux, RH, juridique, CSE, SST...</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires internes et externes de l'entreprise/organisation à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux ; - Identifier besoins des partenaires internes et externes et stratégies existantes en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux. - Identifier les contraintes et les opportunités pour la prévention (primaire, secondaire et tertiaire) ; <p>A partir des résultats des entretiens réalisés, le candidat devra rédiger une note d'analyse individuelle incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une proposition de stratégie en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux pour limiter les risques (sanitaires et environnementaux) pour les salariés de l'entreprise étudiée. - des actions d'information et de sensibilisation (affichages, formations, sensibilisations, diffusions de messages...) auprès des salariés et partenaires sur des problématiques de prévention spécifiques et des actions facilitant l'atteinte des objectifs de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questions posées lors des entretiens pour identifier les besoins et stratégies des partenaires. - Analyse critique des besoins et des stratégies identifiés et proposition de recommandations adaptées. - Aisance des interactions lors des entretiens simulés et pertinence et concision des réponses apportées aux questions posées; - Pertinence et cohérence de la proposition de stratégie en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux pour limiter les risques (sanitaires et environnementaux) pour les salariés avec les contraintes et les objectifs de l'entreprise/organisation - Le candidat utilise les 9 PGP pour l'analyse des opportunités pour la prévention (primaires, secondaires et tertiaires). - Pertinence des indicateurs, audits et
	<p>C3.2.4. Identifier les contraintes (contraintes propres au produit ou à la prestation ; contraintes de marché ; contraintes légales ; contraintes de moyens) et les opportunités pour la prévention (primaire, secondaire et tertiaire) en utilisant les 9 PGP afin de respecter à minima les obligations réglementaires.</p>		
	<p>C3.2.5. Evaluer la fiabilité humaine, juridique, technique et économique des actions proposées par des indicateurs, des audits, des contrôles afin de s'assurer du respect du programme constitué et d'identifier les freins éventuels (techniques, organisationnels, humains ou financiers).</p>		
	<p>C3.2.6. Rédiger les normes, consignes et procédures RSE (favoriser la qualité de vie au travail, à encourager le dialogue dans un cadre de travail serein.) en prenant en compte les lois et le règlement en vigueur en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux (<i>9 PGP, loi santé travail, dialogue social, RPS, ...</i>) afin de motiver et donner du sens au travail des collaborateurs.</p>		
	<p>C3.2.7. Concevoir et mettre en œuvre des actions d'information (<i>affichages, formations, sensibilisations, diffusions de messages...</i>) auprès des salariés facilitant l'atteinte des objectifs de prévention fixés</p>		

			<p>contrôles utilisés pour évaluer la fiabilité des actions proposées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse rigoureuse des résultats des évaluations et identification des freins potentiels. - Pertinence des mesures correctives proposées en cas de non-conformité ou de freins identifiés. - Clarté, précision et conformité de la rédaction des normes, consignes et procédures RSE (utilisation du langage technique requis, conformité avec les lois, réglementations et normes en vigueur en matière de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux) ; - Prise en compte des enjeux spécifiques de l'entreprise/organisation et de ses parties prenantes dans la rédaction des normes, consignes et procédures, - Les supports et de méthodes de communication élaborés (<i>affichages, formations, sensibilisations, diffusions de messages...</i>) par le
--	--	--	--

			<p>candidat sont clairs et accessibles au niveau de compréhension du public cible et permettent d'atteindre efficacement les salariés.</p>
<p>A.3.3 Intégration de la santé, la sécurité et l'environnement dans la politique générale de l'organisation.</p>	<p>C3.3.1. Réaliser une analyse des systèmes de management santé-sécurité d'une entreprise /organisation en s'appuyant sur les des indicateurs en santé- sécurité de l'entreprise (Tf, Tg, absentéisme,) et en prenant en compte les cadres juridiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de la politique des risques professionnels existante dans l'organisation.</p> <p>C3.3.2. Elaborer une cartographie des risques professionnels (PRP) d'une entreprise : accidentologie, typologie et répartition des accidents du travail ou maladies professionnelles (âge, type de poste et de contrat...), démarches en PRP menées afin d'identifier les démarches en PRP à mettre en place à court ou à long terme par l'entreprise/l'organisation.</p> <p>C3.3.3. Concevoir et fournir aux dirigeants des entreprises les éléments techniques (<i>arbres de défaillance, ROI sureté de fonctionnement quantifiée...</i>) pour la mise en place d'une politique assurancielle adaptée à la situation de l'entreprise/organisation.</p> <p>C3.3.4 Analyser les systèmes de management et de certification (<i>pré-audits, revue des procédures, groupes de travail</i>) d'une entreprise/organisation dans les domaines du travail, de la qualité, de l'environnement, du développement durable, de la</p>	<p>Modalités d'évaluation des compétences C3.3.1. à C3.3.6.</p> <p>Projet individuel écrit avec présentation orale, réalisé en centre de formation.</p> <p>A partir d'une étude de cas d'une entreprise réelle ou fictive, rédaction d'un rapport sur la mise en place d'un plan de gestion des risques ou de prévention. Le document remis par le candidat devra intégrer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse détaillée des systèmes de management et de certification d'une entreprise/organisation présentant les forces et les faiblesses de la politique des risques professionnels existante dans l'organisation/entreprise étudiée ; • la cartographie des risques professionnels (PRP) de l'entreprise/organisation étudiée ; • L'identification des démarches PRP existantes et des propositions des démarches en PRP à mettre en place à court ou 	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse détaillée et précise des systèmes de management santé-sécurité de l'entreprise/organisation : le candidat identifie les forces et les faiblesses de la politique des risques professionnels. - Analyse critique des systèmes de management : le candidat propose des recommandations pour améliorer la politique de santé-sécurité. - Le candidat compare et analyse les indicateurs en santé-sécurité de l'entreprise aux indicateurs nationaux pertinents, démontrant ainsi une compréhension des enjeux et des

	<p>gestion des risques et de la responsabilité des entreprises en évaluant les coûts des actions de prévention au regard de leurs bénéfices potentiels afin de fournir des éléments de décision à la direction pour la performance technique et sociale de l'entreprise</p>	<p>à long terme par l'entreprise/l'organisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les propositions des procédures de traitement des signaux d'alerte (<i>mouvements sociaux, absentéisme, MP</i>). • des préconisations de l'amélioration de la politique de prévention et gestion des risques professionnels dans l'entreprise/organisation. 	<p>comparaisons de performances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complétude de la cartographie des risques professionnels (PRP) identifiés ; - Analyse approfondie des bénéfices attendus de la cartographie des risques professionnels, mettant en évidence les avantages d'une telle démarche pour l'entreprise/organisation. - Le candidat fait une étude de faisabilité financière pour la mise en place de la cartographie des risques professionnels ; - La politique assurancielle proposée par le candidat est adaptée à la situation spécifique de l'entreprise/organisation. - Analyse détaillée des systèmes de management et de certification (<i>pré-audits, revue des procédures, groupes de travail</i>) de l'entreprise/organisation ; - Pertinence des propositions des procédures de traitement des signaux d'alerte (<i>mouvements sociaux,</i>
<p>C3.3.5 Proposer et mettre en place une procédure de traitement des signaux d'alerte (<i>mouvements sociaux, absentéisme, MP</i>) en s'appuyant sur des outils scientifiques et techniques adaptés (<i>questionnaires, groupes d'ouverture de parole,</i>) afin d'anticiper des actions correctives de la politique de l'entreprise.</p>			
<p>C3.3.6 Recueillir des retours d'expérience après des incidents, des accidents ou des crise (<i>questionnaires, groupes de parole, REX</i>) auprès des acteurs de l'entreprise/l'organisation (<i>dirigeants et personnel</i>) afin de mettre en place des plans d'action correctives et d'améliorer la politique de prévention des risques professionnels existante.</p>			

			<p><i>absentéisme, MP) avec les aspects techniques et organisationnels de l'entreprise/organisation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique des préconisations de l'amélioration de la politique de prévention et gestion des risques professionnels dans l'entreprise/organisation émises par le candidat ; - Le candidat intègre dans ses préconisations les enseignements tirés des retours d'expérience des acteurs de l'entreprise/l'organisation après des incidents, des accidents ou des crise.
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°4 : Piloter des projets et manager des équipes dans le cadre d'une démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'organisation/entreprise.			
A.4.1. Gestion et management des équipes dans le cadre des projets de prévention des risques environnementaux d'une organisation/l'entreprise.	C4.1.1. Evaluer les compétences des collaborateurs impliqués dans un projet de prévention des risques environnementaux d'une entreprise/organisation et les moyens financiers alloués afin de définir la faisabilité et les actions nécessaires pour la mise en œuvre de la politique santé et environnement de l'organisation.	Modalités d'évaluation des compétences C4.1.1 à C4.1.5 : Mise en situation professionnelle avec présentation orale individuelle, réalisée en centre de formation : A partir d'une étude de cas d'une entreprise réelle ou fictive, gestion, et coordination d'un programme d'action de prévention des risques environnementaux d'une organisation/entreprise à partir d'une problématique en santé-sécurité : <i>Exemple : gestion de la mise en place d'un plan de prévention des addictions, d'un plan de gestion du risque routier, d'un plan de</i>	Critères d'évaluation des compétences associés : - Prise en compte des référentiels de compétences métier et de la cartographie des compétences de l'entreprise/l'organisation dans l'évaluation des compétences des collaborateurs ; - Le candidat réalise une étude de faisabilité du projet détaillant l'ensemble des coûts (les ressources nécessaires estimés en hommes/mois, les coûts financiers, le ROI, etc.) et des risques liés au projet (un tableau de
	C4.1.2. Fixer et communiquer des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour chaque collaborateur en s'appuyant sur les fiches de poste et sur le dispositif de suivi et d'évaluation des compétences et des objectifs fixés préalablement par l'entreprise/l'organisation et en prenant en compte la situation personnelle (situation de handicap par exemple) afin de leur permettre d'assurer leurs tâches relatives à la démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'organisation/entreprise.		
	C4.1.3. Planifier et organiser les activités de ses collaborateurs en définissant les actions à mener afin d'optimiser leurs performances.		
	C4.1.4. Mettre en place et animer des groupes de travail sur la prévention des risques sanitaires et environnementaux afin de s'assurer de la bonne diffusion		

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>des savoirs nécessaires à la prévention des risques générés par l'activité.</p>	<p><i>gestion des risques liés au déménagement d'une installation.</i></p> <p><i>Dans ce cadre le candidat devra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les compétences des collaborateurs impliqués dans le projet de prévention des risques environnementaux d'une entreprise/organisation ; • Estimer les moyens financiers nécessaires et définir la faisabilité du projet ; • Constituer l'équipe projet et /ou le(s) groupe(s) de travail sur le projet de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'entreprise/organisation étudiée ; • Fixer les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour chaque collaborateur impliqué dans le projet et organiser leurs activités ; 	<p>risques liés au projet tels que : risques d'échec, risques de non-respect du temps, ...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la constitution (sélection des membres en fonction des compétences requises par le projet, complémentarité des compétences des membres,) de l'équipe projet et des groupes de travail par rapport aux objectifs du projet ; - Les objectifs définis par le candidat pour chaque collaborateur sont compréhensibles et mesurables ; ils tiennent compte des missions décrites dans des fiches de poste et des objectifs du projet ; ils sont adaptés à la situation personnelle du collaborateur (intégration de la situation de handicap).
<p>A.4.2. Développement des compétences de ses collaborateurs dans le cadre d'une démarche de</p>	<p>C4.2.1. Gérer et accompagner le changement organisationnel sur les questions de santé et sécurité - prendre en compte les contraintes techniques, financières et humaines dans un ensemble acceptable</p>	<p>Modalités d'évaluation des compétences C4.2.1. à C4.2.3 :</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p>

<p>prévention des risques sanitaires et environnementaux.</p>	<p>pour le fonctionnement de l'entreprise afin de communiquer, apporter des solutions stratégiques et techniques.</p>	<p>Épreuve individuelle écrite, réalisée en centre de formation</p> <p>A partir d'une étude de cas d'une entreprise réelle ou fictive présentant une situation en santé-sécurité : proposition et coordination d'un programme de formation (modules de formation, conception de support pédagogique, etc.) et de communication de culture santé- sécurité de l'entreprise/organisation étudiée : <i>Exemple : identifier des relais culture sécurité, sensibiliser à l'identification des situations à risque, organiser des challenges et valoriser la reconnaissance</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les modules de formation proposés sont adaptés aux besoins des personnels et des collaborateurs ainsi qu'aux et problématiques santé-sécurité de l'organisation/l'entreprise; - Le choix des supports et méthodes pédagogiques retenus sont explicités ; - Les méthodes et supports pédagogiques choisis tiennent compte du niveau d'accessibilité et de compréhension des personnels et des collaborateurs. ; - Alignement pédagogique des outils d'évaluation choisis avec l'ensemble des autres paramètres de la séquence pédagogique : objectifs pédagogiques, méthode et activités pédagogiques, outils et supports (numériques ou non), modalités de formation (distanciel, présentiel). - Qualité de la communication sur les modules de formations proposés (clarté des informations diffusées)
	<p>C4.2.2. Concevoir et mettre en œuvre des modules de formation sur les questions de santé et sécurité pour développer et actualiser les compétences des collaborateurs en matière de prévention risques sanitaires et environnementaux.</p>		
	<p>C4.2.3. Évaluer l'efficacité des modules de formation mis en place et effectuer les ajustements nécessaires pour garantir leur pertinence, leur impact et leur adéquation aux besoins spécifiques des collaborateurs et aux exigences de l'entreprise/organisation.</p>		

			<p>(objectifs, compétences visées, modalités d'évaluations, rythme de formation ; durée de la formation ,...) ; accessibilité des supports de communication et des contenus y compris pour les personnels en situation de handicap).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des modalités d'accompagnement proposées au regard du profil des personnels ou collaborateurs concernés et des exigences des situations professionnelles visées ; - Le candidat propose un questionnaire post formation visant le recueil « à chaud » des avis des personnels et collaborateurs formés.
<p>A.4.3. Communication des informations relatives aux questions santé-sécurité et dialogue avec les parties prenantes.</p>	<p>C4.3.1 Recueillir au moyen d'entretiens semi-directifs lors des réunions, groupes de travail et les attentes des parties prenantes (CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail (<i>représentants du personnel, chef d'équipes, managers</i>)) impliqués dans le projet de prévention des risques environnementaux de l'organisation/l'entreprise en termes de santé, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale afin de créer un consensus sur les évolutions du travail et des postures de prévention des</p>	<p>Modalités d'évaluation des compétences : C4.3.1 à C4.3.3 :</p> <p>Mises en situation professionnelle collective, sous forme de jeux de rôle où le candidat devra pratiquer le dialogue avec</p>	<p>Critères d'évaluation des compétences associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité, clarté et précision dans l'identification des attentes des parties prenantes en termes de santé, d'environnement,

Intitulé : Manager HSE (hygiène, sécurité, environnement)

	<p>risques... (<i>identification des situations à risque, intervention auprès des collaborateurs</i>).</p>	<p>les parties prenantes (CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail) sur des questions de santé-sécurité</p> <p>Dans ce cadre, en se mettant dans la peau du rôle assigné, le candidat doit mener des entretiens pour recueillir les attentes et besoins des parties prenantes en termes de santé, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale.</p>	<p>de développement durable et de responsabilité sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat utilise des techniques de reformulation pour obtenir des précisions ou des éléments complémentaires de la part des parties prenantes ; - Le candidat s'exprime de manière claire, précise, concise et convaincante, en utilisant le langage technique HSE ; - Qualité de la communication lors des entretiens, démontrant une écoute active et une compréhension des enjeux spécifiques de chaque partie prenante. - Le candidat utilise lors des entretiens des arguments convaincants en matière de santé-sécurité, en s'appuyant sur des éléments scientifiques, techniques ou réglementaires. 	
<p>C4.3.2 Pratiquer le dialogue avec les parties prenantes : CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail sur les questions de santé-sécurité.</p>				
<p>C4.3.3 Participer à un débat public, autour des questions en santé-sécurité, indicateurs et actions en santé-sécurité notamment dans le cadre des procédures d'autorisation afin d'apporter à la direction des éléments techniques et de langage à l'acceptabilité consensuelle de la réalisation d'un projet.</p>				